



**SAINT  
MARTIN  
BELLE  
PIERRE**

## **RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO**

**71118 ST MARTIN BELLE ROCHE**

**« Patrimoine naturel, architectural et humain »**

### **ARTICLE 1 : THÈME ET OBJET DU CONCOURS**

L'association St Martin Belle Pierre organise un concours photo dont le thème est :

**« St Martin Belle Roche, patrimoine naturel, architectural et humain »**

Objectif du concours :

- Faire découvrir et valoriser le patrimoine, au sens large, du village de St Martin Belle Roche
- Créer un fonds photographique pour l'association

**Le concours se déroulera du 1<sup>er</sup> avril au 15 octobre 2019**

### **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le concours est gratuit. Il est ouvert :

- aux personnes majeures, quel que soit leur lieu de résidence
- aux photographes amateurs, c'est-à-dire n'exerçant pas à titre lucratif et habituel cette activité
- à l'exclusion des membres du jury

### **ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Les photos proposées doivent avoir les caractéristiques suivantes :

- Noir et blanc, ou couleur
- Tirage au **format 20x30**, sur papier photo de qualité
- Ne pas avoir été déjà exposées
- Ne pas avoir fait l'objet de montage : les clichés doivent rendre compte de la réalité des lieux ou personnes représentées (les retouches sont autorisées).
- Avoir été prises sur le territoire de la commune de St Martin Belle Roche
- Les images ne répondant pas à ces critères ne seront pas retenues.

**Chaque participant peut présenter au maximum 5 photographies.**

Chaque photographe indiquera, au dos de chaque cliché (sur une étiquette) le n° d'ordre de la

photo, son titre, la date et le lieu de la prise de vue (quartier, rue...).

Sur une feuille à part seront notés les nom et prénom du photographe, son adresse postale, son adresse mail, et son n° de téléphone (ces 3 dernières informations resteront confidentielles).

Les photographies seront envoyées ou déposées à la **Mairie de Saint Martin Belle Roche**, à l'adresse suivante : "**170 rue du Centre, 71118 Saint Martin Belle Roche – Association Saint Martin Belle Pierre, Concours photos 2019**".

## **Date limite de réception des photographies : 15 octobre 2019**

### **ARTICLE 4 : SÉLECTION, JURY et PRIX**

#### **Critères de sélection :**

- **Respect du thème du concours** : « Patrimoine naturel, architectural\* et humain »
- **Qualité artistique**
- **Originalité**

\*par architectural on entend un patrimoine aussi bien historique que moderne et industriel

#### **Le jury sera composé :**

- d'un membre de l'association organisatrice
- d'un représentant de la Mairie
- d'un photographe

**Les meilleures photos seront sélectionnées par le jury (30 minimum)** à partir de l'ensemble des photos reçues, en respectant l'anonymat par une numérotation au moment de la sélection. Ces œuvres feront l'objet, **en novembre, d'une exposition** au Foyer Rural de la commune.

**Les auteurs des photos sélectionnées** s'engagent à envoyer à l'association leur(s) photo(s) en fichier numérique .jpeg ou .jpg à [concours.photo.smbp@gmail.com](mailto:concours.photo.smbp@gmail.com) (La liste des photos sélectionnées pour l'exposition sera publiée sur le site de l'association le 31 octobre). L'objet de l'email comportera les informations suivantes : « **Concours photo SMBP – nom – prénom – titre de la photo** ».

**Le jury distinguera 2 clichés** parmi ces photos. Il décernera deux prix :

- Un 1<sup>er</sup> prix (120 euros)
- Un 2<sup>ème</sup> prix (100 euros).

**Un prix du public**, appelé « **prix coup de cœur** » (80 euros) sera également attribué par les visiteurs de l'exposition, qui seront encouragés à voter pour leur photo préférée.

**Un seul prix est possible pour chaque participant au concours.**

### **ARTICLE 5 : EXPOSITION DES ŒUVRES**

Le **vernissage de l'exposition** aura lieu le **10 novembre 2019** à midi au Foyer Rural.

- Les **résultats de la délibération du jury** seront connus lors de ce vernissage, et les 2 lauréats récompensés.
- La **remise du prix du public**, le prix « Coup de cœur », aura lieu le dernier jour de l'exposition, à 18 heures le dimanche **17 novembre 2019** .
- Tous les participants au concours pourront récupérer leurs œuvres le 17 au soir, ou sur rendez-vous.

L'**exposition** sera ouverte au public le **10 novembre à partir de midi**, et les **11, 16 et 17 novembre 2019, de 10h à 18h**. Elle intégrera également la présentation au public de photos du village réalisées à partir de **cartes postales anciennes**.

#### ARTICLE 6 : COMMUNICATION

Le règlement du concours est consultable et téléchargeable :

- sur le site Internet de l'association SMBP <http://www.saintmartinbellepierre.jimdo.com>
- sur le site de la Mairie de Saint Martin Belle Roche <http://www.saintmartinbelloche.fr>
- et sur la page Facebook de l'association « Saint Martin Belle Pierre » : vous y trouverez un lien permettant d'accéder au règlement du concours.

#### ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS

En proposant ses photos au concours, le participant garantit qu'il est le propriétaire des photographies présentées, et qu'il a pris lui-même ces clichés.

Si un cliché est sélectionné pour l'exposition du 10-17 novembre, son auteur s'engage à accorder à titre gracieux à l'association SMBP la possibilité de réutiliser **de façon non commerciale** cette photographie pour sa communication (papier et électronique), dans le cadre de ses activités. Le nom de l'auteur de la photo sera mentionné.

Les participants garantissent aux organisateurs que leurs clichés ne portent pas atteinte à l'image d'un ou plusieurs tiers. Si le participant présente une photographie comportant une ou plusieurs personnes reconnaissables, ou tout autre élément susceptible de faire l'objet d'un droit de propriété – notamment s'il s'agit de lieux privés –, il doit avoir obtenu au préalable les accords et autorisations nécessaires. Si les personnes ne sont pas identifiables (de dos, trop loin...), ou s'il s'agit d'une photographie de groupe prise dans un espace public sans individualisation d'une personne en particulier, l'obtention de cette autorisation n'est pas nécessaire.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant des réclamations et/ou plaintes de personnes qui figureraient sur les clichés envoyés.

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions des organisateurs et du jury du concours.

Les organisateurs se réservent la possibilité de reporter ou d'annuler ce concours en cas de force majeure.

**Contact** : Christiane Sibeud ☎ : 0670633267 ✉ : [chris26.sibeud@gmail.com](mailto:chris26.sibeud@gmail.com)